

Budget Supplémentaire 2026

■ Session du 23/06/2026

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de MM. Lionel JOUIN (UNSA), Marc de JACQUELOT (CFTC), Arthur LEVEQUE (UNEF), Mme Marie-Jeanne BAZIN (au nom de la CPME et le CJD), M. Marc MARHADOUR (UDES), Mme Fanny REYRE MENARD (Chambre des métiers et de l'artisanat), Nelly HERVOUET (personnalité qualifiée), MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Vincent CUNAUD (MEDEF), Ludovic LORAY (U2P),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, Ressources Humaines et Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale » du Conseil régional.

82 votants : adopté par 78 pour, 0 contre, 4 abstentions.

Sommaire

Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. Affectation du résultat de l'exercice 2025	4
2. Intégration des impacts définitifs de la loi de finances 2026	5
Recettes	5
Dépenses.....	6
3. Modifications apportées au Budget Primitif 2026	6
3.1. Les ajustements de recettes	6
Fonctionnement.....	6
Investissement	7
3.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre	7
4. Observations des commissions thématiques du CESER	8
4.1. Santé – Social (C1)	8
4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	9
4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	10
4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) ..	13
4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)	14
Formation professionnelle	14
Lycées	16
Apprentissage.....	18
4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	18
Interventions des organisations	20

Préambule

Le Budget Supplémentaire (BS) est l'étape budgétaire permettant :

- D'une part, de prendre acte du report du résultat de l'exercice précédent.
- D'autre part, d'apporter d'éventuelles modifications au Budget Primitif (BP).

Ce BS 2026 intervient après une première Décision Modificative (DM) en mars dernier.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 12 juin 2026.

Éléments de contexte

Le Budget Supplémentaire 2026 intervient dans une nouvelle fois dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques nationales et locales.

Les dernières prévisions de la Banque de France en date du 16 juin dégradent les prévisions pour l'année 2026 « sous l'effet de la surprise défavorable sur l'activité au premier trimestre et de la hausse des prix de l'énergie » avec un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,5 % (*vs. 0,9 % prévu précédemment*) et une inflation à 2,5 % (*vs. 0,8 % prévu précédemment*)¹.

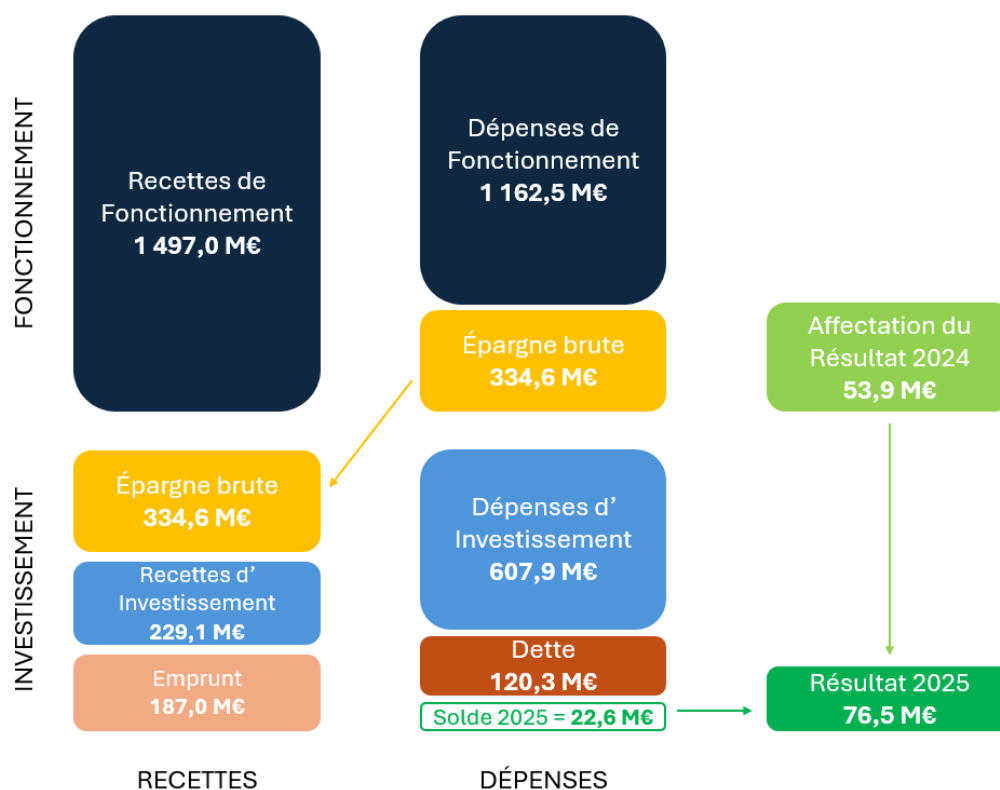
La loi de finances 2026, adoptée le 19 février dernier, s'est révélée moins contraignante pour les collectivités locales que la version initialement proposée sur laquelle le budget de la Région a été construit et voté.

Ce BS a pour objet principal de reporter le résultat excédentaire de l'exercice 2025 (76,5 M€), d'intégrer les impacts financiers définitifs de la loi de finances 2026 et de procéder à plusieurs ajustements budgétaires sur certaines politiques publiques.

¹ Banque de France – Projections macroéconomiques de juin 2026, <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2026>

1. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Comme présenté dans l'avis CESER sur le Compte Financier Unique (CFU) 2025, l'équilibre budgétaire de la Région au titre de l'exercice 2025 est le suivant :



Le résultat 2025 s'élève à 76,5 M€. Il traduit un solde de l'exercice 2025 positif (22,6 M€) auquel il convient d'ajouter l'affectation du résultat 2024 (53,9 M€).

Conformément à la réglementation, les excédents de fonctionnement (+ 286,2 M€) doivent être prioritairement utilisés pour couvrir le déficit d'investissement (- 209,7 M€) :

En M€	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat 2025	286,2	-209,7	76,5
Résultat 2024	175,3	-121,4	53,9
Résultat 2023	280,4	-234,2	46,2
Résultat 2022	227,9	-116,9	110,9
Résultat 2021	188,8	-143,4	45,4

L'excédent résiduel (76,5 M€) fait l'objet d'un report en recettes de fonctionnement 2026 à l'occasion de BS.

2. Intégration des impacts définitifs de la loi de finances 2026

Les impacts cumulés du Projet de Loi de Finances (PLF) et de la loi de finances 2026 adoptée le 19 février dernier se déclinent de la manière suivante :

	En M€	[BP] Impacts PLF 2026 / Total voté 2025*	[BS] Impacts Loi de finances 2026 / BP 2026	TOTAL Impacts 2026 / Total voté 2025*
RECETTES	TICPE - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	-12,3	10,5	-1,8
	Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	-1,9	8,7	6,8
	Variables d'ajustement	-0,7	0,0	-0,7
	Dotation apprentissage (<i>fonctionnement + investissement</i>)	0,0	-12,0	-12,0
	PACTE (ex PIC) - Plan d'investissement dans les compétences	0,0	-8,2	-8,2
	FCTVA - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	-0,4	0,4	0,0
DÉPENSES	DILICO - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales	12,5	-8,4	4,1
	Apprentissage (<i>fonctionnement + investissement</i>)	0,0	-12,0	-12,0
	Cotisations CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	-0,3	0,0	-0,3
TOTAL		-27,5	19,8	-7,7

* Total voté 2025 = BP 2025 + BS 2025 + DM d'octobre 2025

Si le PLF demandait un effort budgétaire supplémentaire de 27,5 M€ par rapport au budget 2025, la loi de finances réduit ce montant à 7,7 M€.

La loi de finances étant finalement moins contraignante que le PLF, la Région inscrit à l'occasion de ce Budget Supplémentaire une minoration de ses recettes (- 0,6 M€) et de ses dépenses (- 20,4 M€), soit un solde positif de 19,8 M€.

Le CESER s'étant déjà exprimé sur les impacts prévisionnels du PLF lors de son avis sur le BP 2026, le présent avis porte uniquement sur les impacts définitifs de la loi de finances 2026 adoptée a posteriori et faisant l'objet d'ajustements lors de ce BS.

Recettes

La loi de finances 2026 impacte positivement les recettes de fonctionnement (+ 7,9 M€) mais négativement les recettes d'investissement (- 8,5 M€) par rapport au PLF.

Les ajustements de recettes sont les suivants :

- TICPE : + 10,5 M€ (dont la restitution des 12,3 M€ retirés dans le PLF pour la part SEGUR)
- Fractions TVA : + 8,7 M€
- Dotation apprentissage : - 12 M€ (- 3,5 M€ en fonctionnement et - 8,5 M€ en investissement)

- PACTE : - 8,2 M€
- FCTVA : restitution des 0,4 M€ retirés dans le PLF

Dépenses

La loi de finances 2026 minore les dépenses à hauteur de 20,4 M€ par rapport au PLF.

Les ajustements de dépenses sont les suivants :

- DILICO : - 8,4 M€
- Apprentissage : - 12 M€ (- 3,5 M€ en fonctionnement et - 8,5 M€ en investissement)

Le CESER prend acte de la traduction des impacts définitifs de la loi de finances 2026 dans le budget 2026 de la Région.

3. Modifications apportées au Budget Primitif 2026

Ce BS 2026 modifie les grands agrégats budgétaires de la manière suivante :

En M€		BP 2026	DM1 2026	BS 2026	Budget 2026 post BS
Recettes de fonctionnement	a	1 466,2	3,3	7,9	1 477,4
Autorisations d'engagement (AE)		827,9	7,6	-5,0	830,5
Crédits de paiement de fonctionnement (CPF)	b	1 193,9	4,4	-1,7	1 196,6
Épargne brute	c = a-b	272,3	-1,2	9,6	280,8
Recettes d'investissement	d	200,5	0,0	-10,6	189,9
Autorisations de programme (AP)		692,4	0,0	11,9	704,3
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	e	751,3	0,0	14,6	765,9
Affectation du résultat 2025	f			76,5	76,5
Emprunt d'équilibre	g = e-d-c-f	278,5	1,2	-60,9	218,8

Les nouvelles inscriptions d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) ainsi que les ajustements des crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 4 de cet avis.

3.1. Les ajustements de recettes

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 7,9 M€. Ce montant correspond à l'intégration des impacts de la loi de finances 2026 présentés dans la partie 2 de cet avis.

Hors impacts de la loi de finances 2026, le montant des recettes de fonctionnement est stable au global (hors résultat reporté). Cela résulte de plusieurs ajustements :

- + 1,4 M€ au titre du Pacte liées au cohortes 2024 par rapport aux prévisions
- + 1,2 M€ dans le cadre de la régularisation du contrat Tram-Train Sud Loire au titre de l'année 2025
- - 2,6 M€ supplémentaires du fait de la décision de l'État de réduire de 88 % l'enveloppe dédiée aux dotations en faveur de l'apprentissage versées aux Régions.

Investissement

Les recettes d'investissement sont en diminution de 10,6 M€. Ce montant résulte principalement de l'intégration des impacts de la loi de finances 2026 présentés dans la partie 2 de cet avis.

Hors impacts de la loi de finances 2026, les recettes d'investissement sont en baisse de 2,1 M€ (hors dette). Cette évolution est liée à plusieurs ajustements :

- + 4,4 M€ afin de prendre en compte la récupération des avances versées à Solutions & Co pour les opérations Polytech et pôle d'excellence du Mans à la suite de la reddition définitive des comptes de Solutions & Co
- - 6,5 M€ supplémentaires du fait de la décision de l'État de réduire de 88 % l'enveloppe dédiée aux dotations en faveur de l'apprentissage versées aux Régions.

Comme la Région, le CESER estime que cette décision brutale de l'État met en difficulté les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), la politique d'apprentissage en région ainsi que la carte de formation professionnelle initiale régionale. Il en souligne les répercussions, non seulement sur les entreprises, mais aussi sur les personnes, notamment les jeunes.

S'agissant du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), la baisse de la contribution de l'État conduit la Région à ajuster à la baisse des dispositifs de formation. Le CESER alerte sur l'enjeu crucial de la formation des demandeurs d'emploi, notamment dans le contexte de l'évolution démographique actuelle (vieillesse des actifs).

3.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre

La hausse attendue des recettes de fonctionnement (+ 7,9 M€) conjuguée à une réduction des crédits de paiement de fonctionnement (- 1,7 M€) a pour effet d'**augmenter l'épargne brute de 9,6 M€ qui passe ainsi de 271,2 M€ à 280,8 M€.**

L'affectation du résultat 2025 (+ 76,5 M€) permet de couvrir la diminution des recettes d'investissement (- 10,6 M€) et **de diminuer le recours à l'emprunt de 60,9 M€, ce qui porte le montant de l'emprunt d'équilibre à 218,8 M€** (vs. 278,5 M€ au BP 2026).

4. Observations des commissions thématiques du CESER

4.1. Santé – Social (C1)

E502 - Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité

Dans le cadre de ce rapport, il est inscrit une dotation complémentaire de :

- **En investissement : 6 119 000 € d'autorisations de programme** pour finaliser l'infrastructure numérique, l'audiovisuel et le mobilier commun du Pôle régional d'excellence des formations sanitaires et sociales du Mans.
- **En fonctionnement : 1 M€ d'autorisations d'engagement** pour le financement des 350 places supplémentaires en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) développées dans le cadre du protocole Ségur de la santé.

Cette enveloppe provient d'une subvention exceptionnelle 2026 de l'Etat qui succède au financement Ségur. Celle-ci a été obtenue grâce à la mobilisation des Régions dans le cadre de Régions de France pour pérenniser les places créées.

Dans la presse, la Région s'est engagée à maintenir ces places pour les 2^{ème} et 3^{ème} année de formation – y compris en l'absence éventuelle des crédits de l'Etat.

Le CESER sera attentif au respect de cet engagement.

Pour autant, au regard des besoins de la population et de leur évolution, il encourage la poursuite de l'action collective des Régions pour :

- Garantir le financement de ces places sur l'ensemble du cycle de formation ;
- Continuer le développement de ces formations.

Comme les années précédentes, le rapport mentionne également **l'actualisation de la répartition du nombre de places conventionnées** en formations sanitaires et sociales et leur répartition dans les différents organismes ainsi que l'affectation définitive des financements inhérents, soit une enveloppe d'environ 10 M€ pour les établissements de formations sociales et environ 57 M€ pour les établissements de formations sanitaires.

Une démarche prospective sur les besoins par territoire – à la fois en formation et en emploi– serait nécessaire afin d'ajuster plus finement les ouvertures de places.

Le CESER souligne **l'importance d'un calibrage des formations en adéquation aux besoins actuels et à venir de la population** dans un contexte de vieillissement et la nécessité de poursuivre l'effort engagé dans le développement des formations de professionnels compétents pour les années à venir.

En ce sens, le CESER tient à souligner **le travail et la capacité d'adaptation des organismes de formation** dans le redéploiement de places vers des formations plus demandées que d'autres. Néanmoins, il s'interroge sur l'efficacité de la politique d'orientation vers des métiers en tension, indispensables pour les territoires (cf. formation ASS de l'ARIFTS sur le site de Laval, organisme confronté à un manque d'étudiants et d'employeurs pourvoyeurs en terrains de stages).

Le tableau d'engagement est établi comme suit pour 2026 :

E502 Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité	Dotation année 2026	Affectations antérieures	Propositions d'affectations	Disponible pour affecter
Autorisation d'engagement	61 184 200,00	57 191 295,00	2 075 946,00	1 916 959,00
Autorisation de programme	7 200 344,00	1 081 344,00	6 119 000,00	0,00

Le CESER note qu'il reste une enveloppe de 1,9 M€ à affecter d'ici la fin de l'exercice 2026.

E504 – Soutenir l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage

Le rapport propose l'inscription d'une dotation complémentaire de 50 000 € d'autorisation de programme et l'affectation correspondante, fléchée sur des travaux d'entretien dans les locaux des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA).

Le rapport mentionne également **l'affectation d'autorisations de programme pour l'entretien des pôles régionaux de formation santé** pour un montant total de 950 K€ / social : Rezé (750 K€) et Laval (200 K€).

Le CESER s'inquiète de la décision de l'Etat – prise en cours d'année – de réduire drastiquement et de manière unilatérale les financements dédiés à l'apprentissage. Il souligne l'importance des métiers du secteur sanitaire et social et le besoin de main d'œuvre professionnelle qualifiée, tant pour répondre aux besoins de la population qu'aux besoins des employeurs, maintenant et dans le futur.

Dans le cadre du suivi du schéma régional des formations sanitaires et sociales, le CESER a pu constater l'importance de l'apprentissage dans la réussite des parcours de formation et du maintien dans l'emploi (cf. Centre de Formation par Apprentissage ADAMSSE : 5,6% d'abandon en cours de formations versus 25% en formation initiale).

Le CESER note le travail de la Région avec les OPCO – OPCA pour la définition des Conventions d'Objectifs Sectoriels (COS) avec un axe fort sur le chaînage des formations prépa et qualifiante. Ce chaînage expérimenté dans les formations sanitaires et sociales a montré sa pertinence en termes de maintien en formation et de maintien en emploi. Il regrette donc très vivement le recul du nombre de sessions de ces dispositifs « Formation Prépa » dédiées aux formations sanitaires et sociales passant de 22 à 14 pour 2026 ; d'autant plus que ces dispositifs ont prouvé leur pertinence dans le maintien en formation et l'insertion professionnelle.

4.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

E 400 : Accompagner les talents et les ambitions collectives

300 000 € supplémentaires ont été inscrits en CPF sur la ligne E 400 sans aucune information complémentaire sur le sujet. Le CESER n'est pas en mesure d'émettre un avis.

E 401 : Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés

745 000 € sont inscrits en AP et 745 000 € en CPI. Ces affectations concernent l'opération de restructuration et d'extension de Polytech Angers, projet dont la Région est le maître d'ouvrage dans le cadre du CPER 2021 – 2027. En effet, à la suite de la reddition définitive des comptes

de Solutions & Co, auparavant maître d'ouvrage délégué de la Région sur cette opération, une récupération des avances versées à l'agence a été effectuée par la Région. Ainsi, 745 000 € d'avances non consommées ont été récupérées et sont inscrites à ce BS 2026. Le CESER prend acte de cette opération comptable.

Concernant l'Observatoire régional et mutualisé des effectifs étudiants², le CESER salue cette démarche qui permet aux collectivités locales d'avoir une vision sur les effectifs étudiants de leur territoire pour anticiper les investissements à réaliser à court et moyen terme en fonction de leurs effectifs, tout en respectant la confidentialité des données demandée par les établissements. Certains membres du CESER s'interrogent sur les raisons de cette confidentialité concernant les effectifs.

4.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

T300 - Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée :

+ 4,32 M€ d'autorisations pluriannuelles :

- 1 M€ d'AP pour l'adaptation de l'atelier de Nantes-Blottereau sur des opérations qui ne pouvaient pas être connues en détail lors de l'adoption du BP.
- 3,32 M€ d'AE pour l'avenant à la convention TER entre la Région et SNCF voyageurs

Cet avenant à la convention TER avec SNCF voyageurs 2021-2031 a plusieurs objets, notamment :

- Actualisation suite à la fin de l'ARENH
- Objectif de trafic 2026 jusqu'en 2031
- Actualisation d'objectifs et de l'état des équipements
- Détermination de la contribution régionale 2026 pour le trafic TER : 151,5 M€

Cette convention conduit à s'interroger sur les objectifs de la stratégie régionale des mobilités 2021 2031.

Ainsi, l'offre TER mise en œuvre par SNCF voyageurs augmentera selon la convention de 16 % entre 2021 et 2031³. La Région souhaitait s'appuyer sur l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER pour augmenter cette offre. Or selon la convention, seul le lot tram train – Sud Loire sera ouvert à la concurrence (et exploité par la filiale de la SNCF SVLO).

² Comme indiqué dans l'étude du CESER « Conditions de réussite en 1^{er} cycle d'enseignement supérieur en Pays de la Loire » (Mars 2026), un Observatoire régional et mutualisé, à l'échelle régionale, des effectifs étudiants a été adossé au Comité des Territoires Académiques (COTAC), depuis 2024, afin d'anticiper les besoins en infrastructures, logement, restauration... pour chaque territoire. Sa mise en place fait suite à l'arrêt, en 2020, de la publication par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'atlas régional des effectifs étudiants, qui fournissait des données objectivées précieuses pour l'aide à la décision au niveau local. Il repose sur un recensement centralisé par la Région des effectifs étudiants de chaque territoire, réalisé et transmis par les intercommunalités. Les auditions menées par le CESER donnent à voir un consensus quant à la pertinence de ce dispositif.

³L'offre annuelle passera selon la convention de 8 408 018 km trains en 2021 sur le périmètre régional hors train des plages et lot tram train sud Loire, à 9 785 365 km trains en 2031 sur le même périmètre.

Interrogée par le CESER, la Région annonce donc vouloir retravailler sur l'allotissement du réseau et sur le calendrier de l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER. Parallèlement, elle va décaler dans le temps sans l'abandonner, la mise en œuvre de l'objectif d'augmentation de 67 % de l'offre ferroviaire, qui figure dans la stratégie régionale des mobilités.

Par ailleurs, l'objectif affiché en 2021 dans la stratégie des mobilités de déploiement sur l'ensemble du territoire régional du transport à la demande (TAD) de 7h à 19h en offre socle, semble caduque, après que la Région a annoncé en 2026 concentrer son offre, y compris sur les territoires où le service existe, de 7h à 9h et de 17h à 19h, pour des trajets sortant de l'EPCI d'origine vers des points de correspondance. La Région annonce que d'autres services seront mis en place selon les territoires, évoquant des compléments organisés par les collectivités, et des services alternatifs tels que le transport solidaire.

Tout en reconnaissant les bénéfices du transport solidaire en matière de lien social, le CESER souligne qu'il repose sur le bénévolat, et est donc soumis à la disponibilité des conducteurs. Par ailleurs, il n'est généralement pas accessible aux personnes en situation de handicap et est souvent facturé au coût réel du transport (contrairement au TAD facturé au coût du transport collectif). De plus, alors que les EPCI des Pays de la Loire ont dans leur quasi-totalité (67 sur 69 des EPCI dont le territoire est entièrement inclus dans la Région) pris la compétence mobilité, les évolutions de l'ambition régionale devront être partagées avec les territoires concernés. La question des moyens des EPCI pour développer leur propre offre pourrait être posée.

Même s'il comprend la volonté de limiter la contribution régionale en matière de transport collectif, et d'éviter que le TAD ne s'apparente à un transport individuel, le CESER rappelle son attachement au TAD. L'offre socle régionale reste essentielle pour les territoires les plus fragiles qui n'auront pas nécessairement les moyens de mettre en place des services en complément, et des conséquences pour leurs habitants, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Le CESER attire enfin l'attention sur les conséquences en matière d'emploi et de temps de travail chez les transporteurs, et sur l'attractivité des métiers, que pourra avoir la réduction de l'offre de TAD dans certains territoires.

Le CESER rappelle par ailleurs la nécessité de maintenir et promouvoir un service de transport régulier routier au plus près des habitants, en complément des lignes express que la Région souhaite développer.

Dans un contexte de décalage ou de révision des objectifs de la stratégie régionale des mobilités, le CESER souhaite qu'une revoyure de cette stratégie soit adoptée pour donner une visibilité des objectifs de la Région en matière de transports collectifs de compétence régionale. Il reste attaché à l'atteinte des objectifs annoncés en matière de transports ferrés et routiers dans la stratégie régionale des mobilités.

T301 - Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures

+ 4,8 M€ AP (sur 47 M€), + 13 M€ CPI (sur 29 M€)

Certains projets cofinancés n'étaient pas sûrs au moment du vote du BP, ce qui explique l'inscription des crédits lors de ce BS.

T302 - Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables

AE + 2,5 M€, AP 30 k€

Ces montants prennent en compte les contrôles qualité TER, une enquête fraude et le recrutement de 2 AMO sur la politique tarifaire.

Le rapport est également annexé d'une convention avec la Région Centre Val de Loire qui poursuit la reconnaissance des cartes de réduction régionales lors des voyages interrégionaux, comme cela se fait avec l'ensemble des régions voisines des Pays de la Loire. Par ailleurs, des accords sont proposés avec l'agglomération de Cholet et le pôle métropolitain Le Mans Sarthe pour la mise en place de titres combinés.

Le CESER salue ces démarches qui simplifient les voyages et offrent des tarifications avantageuses, contribuant à l'attractivité des transports collectifs.

Afin d'évaluer l'impact de créations ou d'évolutions des tarifs sur les recettes et le trafic, la Région souhaite lancer une prestation d'études ponctuelles pour l'accompagner dans ses prises de décision. Aussi un accord-cadre va être lancé pour une durée de 36 mois reconductible 1 fois 12 mois. 500 000 € sont estimés nécessaires pour le marché pour cette durée de 4 ans.

Le CESER comprend la nécessité d'appréhender les évolutions tarifaires sous l'angle des effets pour les finances régionales et l'élasticité de la demande. Il souligne également l'importance d'évaluer ces évolutions tarifaires sous l'angle de l'accès à la mobilité pour tous les Ligériens, et de l'utilité sociale et environnementale des transports collectifs.

Le montant estimé pour ces études ponctuelles apparaît conséquent. Par ailleurs, de manière générale, le CESER appelle la Région à privilégier le recours aux compétences de ses personnels pour les enquêtes qu'elle souhaite mener dans le cadre de ses politiques publiques.

T303 - Déployer des services de transport en proximité

AE + 3 552 648 €

Une autorisation d'engagement de 3,6 M€ est proposée pour financer l'exploitation des transports collectifs routiers sur la région en 2026. Cette somme correspond à l'application des contrats signés et négociés avec les opérateurs et les délégataires pour mettre en œuvre une desserte routière répondant aux besoins des territoires, intégrant les ajustements liés aux indexations et à des redéploiements de services.

La Région annonce également l'étalement dans le temps de l'augmentation du tarif pour les familles en regroupement pédagogique intercommunal. Elle avait annoncé vouloir aligner ce tarif sur le droit commun du transport scolaire, ce qui conduisait à un quasi doublement des coûts pour les parents (de 90 à 171 €/an et par enfant, dans la limite de deux enfants).

Le CESER est conscient du taux de couverture limité par les usagers du coût du transport scolaire (environ 10%) et des enjeux financiers posés par la démographie scolaire en déclin dans la région. Ce déclin est particulièrement marqué notamment en Mayenne et en Sarthe. Cependant, il attire l'attention sur les conséquences pour les familles des

augmentations de tarifs, le regroupement pédagogique étant la conséquence de fermetures d'écoles par l'Éducation nationale.

Enfin, la Région met en place un comité de suivi des dessertes ferroviaires (CSD) en complément du comité des partenaires préexistant. Il est obligatoire depuis 2018⁴, cependant la Région considérait jusqu'à présent que ses missions étaient en pratique exercées par les comités de ligne. La composition de ces deux comités est encadrée par l'État.

Le CESER salue la volonté de la Région de l'inviter en tant qu'observateur au comité des partenaires et au comité de suivi des dessertes ferroviaires. Il pourra y porter la voix des acteurs de la société civile organisée dans sa diversité.

Il salue également la volonté de la Région de maintenir l'existence des comités de ligne, ouverts à tous, traitant des modes ferrés et routiers, et qui permettent d'associer les citoyens au plus près des territoires. Il suivra avec attention les effets du passage en visioconférence de ces comités.

Ligne T101 - Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire

Une convention de partenariat pour le développement de la méthanisation en Maine-et-Loire est présentée. Elle associe les collectivités, l'État, la Chambre d'agriculture, et les énergéticiens gaziers et les industriels concernés. Elle prévoit également d'associer d'autres acteurs lors de certaines réunions, à l'instar de France Nature Environnement Pays de la Loire.

Le CESER salue la volonté d'associer l'ensemble des acteurs pour un développement maîtrisé de la méthanisation, dans un objectif (affirmé dans le SRADDET) de région à énergie positive en 2050.

Il souligne la nécessité d'associer de manière continue aux projets énergétiques l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les associations de défense de l'environnement et les habitants concernés, afin de garantir l'acceptabilité des projets et leur caractère vertueux sur le plan environnemental.

4.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Le Budget Supplémentaire n'impacte qu'à la marge les programmes budgétaires dédiés à la Transition écologique suivis par la Commission 4, avec des transferts de crédits entre programmes (29 000 € du T100 vers le T101 en fonctionnement et 40 000 € du T102 vers le T101 en investissement), qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Cependant, le CESER note l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour l'organisation des Assises nationales des déchets. En attente du bilan du Plan d'action régional d'Economie circulaire et des suites qui lui seront données, le CESER rappelle la nécessité du soutien de la Région, en tant que chef de file, aux dynamiques collectives et territoriales. Il souligne particulièrement l'importance de l'animation des EPCI dans la prévention et la gestion de leurs déchets et du soutien à la structuration des filières à fort potentiel.

⁴ Article L2121-9-1 du code des transports et décret n° 2018-1364 du 28 décembre 2018

Par ailleurs, le CESER fait le constat, à la lecture de ce BS, de la confirmation de l'abandon du soutien à la majorité des acteurs de la prise en compte de la « biodiversité ordinaire ».

Enfin, dans le cadre du Plan régional en faveur de la Haie, le CESER salue le fait que les premiers résultats des actions menées sont encourageants, ainsi que le travail mené avec l'IGN pour l'évaluation du linéaire de haies en Pays de la Loire. Il invite cependant la Région, qui a reconduit ces actions pour 2026, à mener une analyse plus poussée de ces résultats grâce aux données collectées sur le suivi du bocage ligérien, notamment en identifiant le solde net annuel de linéaire de haies et leur réelle efficacité en matière d'impacts sur l'eau, sur la biodiversité et sur le climat.

4.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

Formation professionnelle

Concernant la formation professionnelle, le BP 2026 prenait en compte la baisse, prévue au projet de loi de finances initial 2026, des financements de l'État via le **Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)**. L'ampleur de cette baisse n'était alors pas connue. Elle l'est depuis fin mars : en 2026, il s'élève à 107,7M€ (80M€ Région + 27,74M€ PRIC Etat), soit **une baisse de 13,16M€ par rapport à ce qui était prévu dans le protocole pour 2026 (de 40,9M€ à 27,74M€ soit 32 %) et une baisse de 22,3M€ par rapport à 2025**. NB. Le montant du PRIC était déjà en nette baisse au BP 2025 par rapport à 2024.

Par rapport à ce qui était prévu au BP 2026, c'est une baisse de 8,2M€ qui doit être absorbée par le budget régional, compensée en partie par le montant du 2^e acompte des recettes liées aux cohortes 2024, en hausse de +1,4 M€ par rapport aux prévisions. Les recettes liées au Pacte sur l'exercice 2026 sont ainsi **à ajuster à la baisse à hauteur de -6,8 M€**.

Cette baisse de la contribution de l'État conduit la Région à ajuster à la baisse des dispositifs de formation et de rémunération des stagiaires « à hauteur de -13,2 M€ en autorisation d'engagement et -3,3 M€ en crédits de paiement de fonctionnement. » (rapport BS p8)

Sur le périmètre contractualisé avec l'État, 13 670 places de formation sont ainsi ouvertes pour 2026, dont 4 560 financées par l'État (source : rapport E501 transmis pour information) :

- 2 645 places de formations « PRÉPA » pour découvrir et se préparer aux métiers qui recrutent,
- 4 800 places de formations « 1 emploi = 1 formation »,
- 3 600 places de formations « sanitaires et sociales » pour les demandeurs d'emploi,
- 2 625 autres places de formations (PASS entreprendre en Pays de la Loire, abondement des CPF des demandeurs d'emploi et autres parcours spécifiques).

Anticipant la baisse du PRIC, la Région indique avoir engagé dès novembre 2025 un travail collectif avec les OPCO et France Travail afin **d'optimiser les ressources** : des formations plus courtes pour s'adresser à un maximum de stagiaires.

En Pays de la Loire, du fait du faible taux de chômage comparativement aux autres régions, **77% des demandeurs d'emploi sont considérés comme très éloignés de l'emploi**,

nécessitant une formation plus longue avant le retour à l'emploi, qui inclut une formation préparatoire aux bases et la levée de certains freins avant d'intégrer une formation qualifiante. Afin de réduire la durée de formation de ce public, la Région a expérimenté les **parcours « sans coupure »**, composés d'une formation préparatoire pré-orientée sur un secteur d'activité, « chaînée » rapidement avec un contrat de professionnalisation ou d'alternance en entreprise, en réponse à une intention (et non promesse) d'embauche. 10 % des parcours de formation sont actuellement concernés, l'objectif pour l'année à venir étant de 20 %. Le CESER **souligne positivement** le fait, dans les parcours de formations proposés, **d'accueillir les personnes très éloignées de l'emploi à l'étape où elles se trouvent**.

Le CESER ne peut que constater avec inquiétude la **baisse de la contribution de l'État** au financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Il alerte globalement sur **l'enjeu crucial de la formation des demandeurs d'emploi** dans le contexte de l'évolution démographique actuelle (**vieillesse** des actifs).

Il prend note du choix politique assumé de la Région des Pays de la Loire, qui a la responsabilité de la formation des demandeurs d'emploi, de mettre en œuvre **une politique de formation professionnelle « adéquationniste »** qui répond aux besoins actuels des entreprises. L'objectif principal de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi est en effet le retour à l'emploi dans son bassin de vie, et donc en lien avec les besoins des entreprises.

Le CESER souligne néanmoins **le triple risque d'une politique « adéquationniste »** :

- la difficulté pour les demandeurs d'emploi à se voir financer des formations correspondant à leur appétence, leur prédisposition, leur état de santé et plus globalement leur situation personnelle, **lorsque leur choix ne rejoint pas un métier ou secteur en tension**. En fonction de leur situation, les demandeurs d'emploi ne sont **pas tous en mesure de répondre à une injonction de retour rapide à l'emploi** (problèmes de santé physique ou psychique, âge, situations personnelles complexes). En parallèle, force est de constater que France Travail, opérateur complémentaire aux marchés de formation régionaux, finance de moins en moins de dispositifs (la validation des acquis professionnels n'est, par exemple, plus financée) ;
- le risque de former les demandeurs d'emploi à des postes pas nécessairement pérennes, peu attractifs et/ou aux conditions de travail particulièrement difficiles, dont l'interruption les laissera **sans qualification exploitable pour un autre poste** ;
- le risque, en répondant uniquement à l'immédiateté des intentions d'embauche, de ne pas développer des compétences plus larges, indispensables pour **s'adapter à des métiers en mutation et anticiper les besoins en main d'œuvre sur les métiers d'avenir**.

Le CESER rappelle que les difficultés des secteurs en tension nécessitent aussi **une politique plus affirmée de formation et de reconversion dans les organisations employeuses**, en lien avec l'État, les OPCO et l'association Transitions Pro.

Le CESER, s'il approuve l'optimisation des ressources publiques, alerte sur la limite de cet exercice pour les parties prenantes lorsque les objectifs d'efficacité s'accompagnent d'une réduction des moyens disponibles. Une telle situation peut entraîner des situations difficiles et accroître les risques psycho-sociaux pour les personnes chargées de la mise en œuvre des politiques publiques.

E500 - Accéder à la formation et à l'emploi par des outils performants

Ce rapport vise à approuver des conventions de partenariat emploi-formation-orientation 2026 avec les OPCO et de les soutenir dans le cadre des dialogues et contrats d'objectifs sectoriels.

Le **travail en contrats d'objectifs sectoriel** (COS), organisés sur périmètre OPCO en lien avec la **SREFOP**, est une spécificité de notre région. Elle structure un intéressant croisement entre des filières et notre Région pour ce qui est de l'observation et de la connaissance des métiers, d'orientation et de choix de formations adaptées.

La plupart des COS proposent un chaînage dans le cadre d'1 emploi = 1 formation, floutant, de fait, ce qui relève du financement des formations des demandeurs d'emploi et ce qui relève de l'alternance. Comme les fonds de l'alternance pour les OPCO ne sont nullement garantis, le **risque est réel de ne pas tenir les actions**, faute de moyens, et donc de **former moins de personnes**.

Ce rapport inscrit par ailleurs une dotation de 50 000€ supplémentaires en autorisation d'engagement, pour mettre en œuvre le volet « observation des compétences et des métiers » du programme d'actions du nouveau **Campus des métiers et des qualifications d'excellence Énergies durables**, pour lequel la Région va recevoir une dotation de l'État au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir ».

Le CESER soutient cette démarche, permettant de **préparer les compétences nécessaires à l'émergence de filières énergétiques**, notamment celle de l'éolien flottant.

Lycées

J201 - Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité

Ce rapport propose, notamment :

- D'affecter une autorisation de programme complémentaire de 2,025M€ pour l'achat des ordinateurs du dispositif MonOrdiAuLycée et des ordinateurs fixe. ;
- D'affecter une autorisation d'engagement complémentaire de 300 000€ pour ajuster et sécuriser le fonctionnement technique en lien avec la nouvelle nature des équipements informatiques.

Pour **MonOrdiAuLycée**, la Région fait le choix d'un nouvel équipement : des **Chromebook**, avec des arguments de durabilité, d'autonomie et de perspectives d'utilisation. Une augmentation de l'autorisation de programme est rendue nécessaire par la hausse du coût des composants électroniques (pour les ordinateurs portables et pour les fixes), et une augmentation de l'autorisation d'engagement pour un accompagnement renforcé des lycéens à ce nouveau matériel (ordinateurs portables).

Le CESER comprend **les avantages du Chromebook** en termes de coût, d'autonomie, de simplicité et de sécurité, ainsi que la précaution prise par la Région d'assurer un **hébergement des données en Europe**. Ce choix de matériel a d'ailleurs été fait suite à un benchmark mené par la Région.

Il s'interroge néanmoins sur plusieurs points spécifiques liés à ce matériel :

- Sa **dépendance au cloud**, nécessitant une bonne connexion internet pour fonctionner, davantage qu'un PC classique. Ce nouveau matériel va ainsi demander un **Wifi performant**, aussi bien dans les établissements que dans les foyers des lycéens, ce qui peut creuser des inégalités. Par ailleurs, ces ordinateurs ont vocation à être utilisés après le bac, par les lycéens devenus étudiants, au cours de leurs premières années d'études. Or le CESER a pu constater, lors de son travail sur l'étude « Conditions de réussite en 1er cycle d'enseignement supérieur » (mars 2026), la forte difficulté des Universités ligériennes à entretenir leurs bornes Wifi (notamment depuis les baisses du financement au fonctionnement des Universités de la part des collectivités territoriales, dont la Région).
- Son **manque de compatibilité avec des logiciels spécifiques**, qui peut poser problème pour certaines options.
- L'IA Gemini intégrée à l'écosystème Google, qui en fait l'IA « naturelle » pour cet équipement, et peut poser des problèmes de récupération des données injectées dans l'IA. Pour contourner ce risque, **le CESER préconise à la Région d'orienter les lycéens vers une IA européenne** pendant les modules de formation.
- Plus globalement, l'environnement Google de ce matériel, dans un contexte géopolitique où l'enjeu de la **souveraineté nationale et européenne** est particulièrement prégnant. La transition vers l'utilisation de **logiciels libres** pourrait être collectivement étudiée, dans le prolongement de la dynamique française et européenne de réduction des dépendances numériques extra-européennes au profit de postes sous système d'exploitation Linux⁵, à la fois gratuit et plus sécurisé au niveau des données, comme c'est déjà le cas dans certaines administrations (Gendarmerie nationale, direction interministérielle du numérique...)

Concernant l'accompagnement des élèves à la prise en main du matériel, le dispositif prévu, incluant des **webinaires avec les familles**, est un point positif. Le CESER souligne néanmoins qu'une **concertation préalable avec les enseignants et les chefs d'établissements et avec les représentants des parents d'élèves et des élèves**, directement concernés par le changement de matériel, aurait été nécessaire.

Le CESER prend note de **l'abandon du projet de lycée de Vertou**, au vu des dernières projections démographiques. Les 50M€ prévus sur cette opération seront utilisés au sein du programme J300 – Investir dans les lycées pour la rénovation énergétique et la solarisation des établissements, ou encore la transformation des services de restauration. L'ensemble des lycées des Pays de la Loire étant en perte d'effectifs, la construction du nouveau lycée de Vertou aurait fragilisé des établissements voisins. **Le CESER estime que cette décision de la Région est justifiée.**

Il formule le vœu, en direction de l'État plus que de la Région, que l'évolution à la baisse des effectifs scolaires et universitaires dans les années à venir conduise, plutôt qu'à une baisse des investissements, à **de meilleures conditions d'études pour les scolaires et les étudiants** (augmentation du taux d'encadrement notamment).

⁵ <https://www.numerique.gouv.fr/sinformer/espace-presse/souverainete-numerique-reduction-dependances-extra-europeennes/>

Apprentissage

Alors que l'État avait notifié une baisse de moitié des **dotations en faveur de l'apprentissage** versées aux Régions, une nouvelle décision notifiée en **mai 2026** a fait état d'une **baisse totale de 88 %**. **Pour la Région, les dotations pour 2026 s'élèvent ainsi à 2,95M€ (0,88 M€ en fonctionnement et 2,07M€ en investissement), soit une baisse supplémentaire de 9 M€,** portant à 21 M€ la réduction globale de ses dotations dédiées à l'apprentissage. Cette décision, selon la Région, *« met en danger le financement des centres de formation d'apprentis (CFA) et compromet des investissements structurants »*. Elle se traduit *« par un effort supplémentaire de 6,4 M€ en crédits de paiements d'investissement pour permettre d'assumer les projets en cours et de 0,8 M€ en crédits de paiement de fonctionnement »*. (source : rapport BS p4)

« Concernant l'apprentissage, compte-tenu de la forte baisse de la dotation France Compétence en fonctionnement pour 2026 de -6,1 M€, il est envisagé d'ajuster le niveau des dépenses soit une baisse de -6,1 M€ en autorisations d'engagement et de - 5,3 M€ en crédits de paiement. Il subsistera donc un effort propre de 0,8 M€. En parallèle, il est proposé de basculer 1,1 M€ de crédits de paiement de la section de fonctionnement vers l'investissement au titre du mécanisme de la fongibilité ». (source : rapport BS p8)

Comme la Région, le CESER estime que cette décision brutale de l'État **met en difficulté les CFA, la politique d'apprentissage en région ainsi que la carte de formation professionnelle initiale régionale**. Il en souligne les **répercussions**, non seulement sur les entreprises, mais **sur les personnes**, notamment les jeunes pour lesquels l'apprentissage était une condition indispensable à la poursuite d'études, ou les jeunes peu mobiles pour qui une offre infra bac en apprentissage de proximité constituait une réelle opportunité de qualification.

4.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

S103 « Agir pour le développement et le rayonnement du sport » : + 3,5 M€ (AE)

Le programme S103 est abondé de **3,5 M€ en AE en faveur du « Région Pays de la Loire Tour »**. La Région propose de reconduire la collaboration avec Le Mans Sarthe Cyclisme Organisation (MSCO) pour l'organisation sportive de l'événement en engageant le renouvellement de l'accord-cadre pour la période 2027-2030.

Le CESER rappelle l'avis positif qu'il a exprimé depuis l'origine sur cette épreuve cycliste professionnelle qui contribue au rayonnement des Pays de la Loire, à la valorisation des territoires ligériens et à la promotion de la pratique sportive auprès du grand public.

Le montant d'AE proposé est identique à celui du premier accord-cadre, ce qui témoigne d'une maîtrise budgétaire globale de l'opération.

Le coût global de l'événement annuel est 1,280 M€ ventilés ainsi :

- 730 000 € HT (875 000 € TTC) de la Région par édition directement alloués dans le cadre du marché au MSCO
- 550 000 € de financement régional pour l'évènementiel.

Par ailleurs, la Région perçoit en moyenne 700 000 € de participation des collectivités et partenaires privés, ce qui représente un coût réel pour la Région d'environ 45 % du coût global de l'évènement. **Le CESER note positivement la consolidation de ce modèle partenarial de l'évènement, associant collectivités territoriales et partenaires privés, qui constitue un élément important de son équilibre économique et de sa pérennité.**

Toutefois et comme il l'avait déjà souligné dans son avis sur le BP 2023, le CESER renouvelle son souhait – pour une meilleure lisibilité – de voir l'évènementiel sportif ligérien relever d'un budget régional dédié. **Le programme S103 devrait conserver sa cohérence d'affectation de crédits afin de soutenir en direct et durablement le mouvement sportif et les acteurs du sport.**

Enfin, **le CESER souligne l'intérêt de la course cycliste « La Féminine », épreuve féminine du « Région Pays de la Loire Tour »**, dont la création a constitué une avancée positive pour la visibilité du sport féminin dans la région. Cette nouvelle contractualisation permettra de conforter cette dynamique et le CESER incite la Région à poursuivre les efforts engagés en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le sport.

Interventions des organisations

UNSA

Madame la présidente du CESER, Monsieur le vice-président du conseil régional, Monsieur le rapporteur général, cher-e-s Collègues,

Nous avons eu occasion de le dire dans les réunions de la commission 2 et en réunion de bureau, un paragraphe de l'avis du CESER ne convient pas à l'UNSA.

Cette phrase est située dans le paragraphe « l'Observatoire Régional et Mutualisé des Effectifs Étudiants » consacré à l'examen de la ligne E401.

Il est indiqué dans ce paragraphe qu'on salue la démarche des collectivités locales, ce avec quoi l'UNSA est d'accord.

C'est la suite qui nous pose problème car on écrit « tout en respectant la confidentialité des données demandées par les établissements ». Pour nous cela pose problème.

Nous ne sommes pas contre les établissements privés, ce serait un raccourci de le dire ainsi. Par contre, l'UNSA est contre le financement par des dotations publiques des établissements privés sans contrepartie.

Il est question de transparence concernant les effectifs des établissements privés. Il s'agit d'établissements privés hors contrat.

Concernant les effectifs, dans le public, il y a obligation de les fournir. Pourquoi le privé s'affranchirait-il de cette règle ? En faisant ainsi, on crée une distorsion de concurrence. De surcroît, il arrive qu'il y ait des écoles privées qui cessent toute activité en cours d'année laissant des étudiants sur le carreau. C'est inadmissible surtout que c'est l'Education nationale, ou l'enseignement supérieur public, qui agissent pour sauver ces étudiants alors que ce sont des écoles privées qui ont eu des dotations publiques et qui sont défailtantes pour ne pas dire plus.

Nous ne parlons pas de dotations forcément venant de la région, nous parlons des dotations d'argent public au niveau global.

Des écoles privées n'ont pas l'habilitation pour faire passer des examens mais reçoivent des dotations publiques, pour qu'ensuite ce soit l'enseignement public qui fassent passer soit les contrôles en cours de formation (CCF) - cela concerne les BTS et les lycées professionnels - soit d'autres concours de fin d'année.

Vous le voyez, il s'agit d'une situation intolérable où des structures privées encaissent et consomment de l'argent public sans contrainte, sans conditionnalité. La vie est belle quand les coûts sont assumés par le service public et les moyens octroyés aux écoles privées hors contrat.

Les effectifs déclarés et vérifiables sont un élément de transparence. C'est ce qui permet aux élus de financer ou pas et à nous, membres du CESER, d'émettre un avis éclairé sur les investissements avec des données constatables. L'UNSA revendique fermement cette transparence et l'obligation faite à tous les établissements de s'y conformer.

L'UNSA n'est pas d'accord avec la formulation qui permet de contourner les obligations de transparence et qui est résumée dans l'avis du CESER par la phrase « respectant la confidentialité des données demandées par les établissements ».

En conséquence, l'UNSA s'abstiendra sur cet avis. Pour autant, cette abstention ne remet pas en cause les travaux du rapporteur général, du groupe d'appui et du chargé d'études dont nous saluons la qualité.

CFTC

Le Regard Croisé vu par la CFTC :

Pour le CESER et dans le contexte général réaffirme que le BS 2026 ajuste bien le budget initial de la Région tenant compte des résultats de l'année précédente, mais aussi des décisions nationales portant sur la loi de finances et des besoins nouveaux.

Pour la CFTC et à l'appui du rapport présenté aujourd'hui relève bien que le résultat positif de 2025 est reporté à hauteur de +76,5 M€, report qui permet de renforcer donc le budget 2026.

Ses principaux ajustements financiers s'analysent d'une part par des recettes de fonctionnement : en hausse de 7,9 M€, principalement grâce à l'intégration des impacts de la loi de finances 2026, et d'autre part par des recettes d'investissement : en baisse de 10,6 M€, surtout à cause de la forte réduction des dotations de l'État pour l'apprentissage.

Et plus encore : Une épargne brute : en augmentation de 9,6 M€, passant à 280,8 M€.

Qu'enfin : Un emprunt d'équilibre : en baisse de 60,9 M€, limitant le recours à l'endettement.

Pour la CFTC tout comme le souligne le CESER dans son avis y voit certaines dépenses à prioriser :

- Sur le volet Santé et social : investissements pour les formations sanitaires et sociales (notamment à Laval et Le Mans), maintien de places en IFSI malgré la baisse des financements de l'État.
- Sur le volet formation professionnelle et apprentissage : la forte baisse des aides de l'État (-88 % pour l'apprentissage), fragilisent les centres de formation et oblige la Région à compenser partiellement.
- Sur le volet mobilités : les investissements dans le ferroviaire (adaptation d'ateliers, convention TER avec la SNCF), augmentation de l'offre TER prévue jusqu'en 2031.
- Sur la transition écologique : par un soutien à la méthanisation, animation des filières déchets, poursuite du plan régional en faveur de la haie.
- Éducation et métiers de demain : ajustement à la baisse des dispositifs de formation à cause de la baisse des financements nationaux, mais maintien d'un effort régional pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi.

Pour la CFTC tout comme le souligne le CESER dans son avis sur les enjeux et alertes

Le CESER alerte sur les conséquences effectives des baisses de financements nationaux, notamment sur l'apprentissage et la formation professionnelle, qui risquent de pénaliser les jeunes et les entreprises locales.

Il souligne l'importance de maintenir l'effort sur la formation, la transition écologique et l'attractivité du territoire malgré un contexte budgétaire tendu.

Cela étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, et le rapporteur ainsi que le groupe d'appui qui ont œuvrés ensemble à cet avis.

La CFTC, approuve ce projet d'avis et émet un avis favorable.

UNEF

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Monsieur Dejoie,

Même si votre budget mériterait bien plus que 3 minutes, je tiens cependant à répondre à vos lamentations de tout à l'heure sur les budgets régionaux et votre incroyable et exceptionnelle arbitrage budgétaire. Madame Morançais mène la politique de l'état à la lettre, si vous devez vous plaindre du désengagement de l'état dans le financement des régions, c'est bien auprès de madame la présidente de la région et de ses positions néo-libérales explicites, mais aussi auprès de vos relais au gouvernement mais pas auprès de la société civile organisée qu'il faut le faire. Nous ne faisons qu'exprimer, simplement, notre désaccord avec vos choix, soit notre rôle. Mais revenons-en à nos moutons, j'ai choisi, au nom de l'UNEF, de centrer mon intervention sur la question de Mon Ordi au Lycée,

Le Chromebook est souvent présenté comme une solution moderne, simple et économique. Pourtant, si l'on regarde au-delà du coût d'achat initial, fournir des PC sous Linux apparaît comme un choix plus pertinent, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'indépendance numérique.

Tout d'abord, il faut comprendre que le Chromebook est conçu autour des services en ligne de Google. Les documents, les sauvegardes, les paramètres utilisateurs et une grande partie des usages quotidiens transitent par le cloud de l'entreprise, quand bien même celui-ci soit sur le territoire national ou européen. Bien sûr, cela apporte du confort, mais cela crée aussi une dépendance forte à un fournisseur unique.

Pour compléter l'avis de la commission, en choisissant massivement des Chromebooks, un établissement habitue les élèves dès leur plus jeune âge à utiliser un environnement propriétaire précis, dans notre cas, la suite Google. Les outils de traitement de texte, de stockage de fichiers, de communication et de collaboration deviennent ceux d'une seule entreprise. Les élèves apprennent alors davantage à utiliser les produits d'un acteur privé qu'à comprendre les principes généraux de l'informatique et perdent en autonomie sur le long terme.

Cette situation soulève également une question plus large : celle du modèle économique des grandes entreprises du numérique, les GAFAM. Leur stratégie consiste souvent à proposer des outils très accessibles pour installer durablement leurs services (souvent payants) dans les habitudes des utilisateurs. Une fois ces habitudes acquises, il devient plus difficile de changer d'écosystème. L'école risque alors de participer, même involontairement, à cette logique de dépendance technologique. Il est important de noter que les chromebooks sont encore considérés comme de nouveaux outils sur le marché et présentent parfois des problèmes de compatibilité, et d'autant plus avec le matériel plus ancien.

À l'inverse, Linux repose sur des logiciels libres et des standards ouverts. Les établissements gardent davantage le contrôle de leurs outils et de leurs données. Les élèves peuvent utiliser différentes applications, découvrir plusieurs environnements de travail et comprendre comment fonctionne réellement un ordinateur. Ce choix est d'autant plus cohérent qu'il s'inscrit dans une dynamique déjà engagée par l'État français. Le 8 avril 2026, la Direction interministérielle du numérique a lancé un vaste plan de réduction des dépendances aux technologies extra-européennes et a engagé sa transition vers Linux. Dans le même temps, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a déjà fait basculer 80 000 agents vers des outils numériques souverains. Former les lycéens sur Linux, c'est les préparer aux orientations technologiques qui se développent aujourd'hui dans les services publics français.

Pour conclure, la question n'est pas seulement de choisir un ordinateur peu coûteux. Il s'agit aussi de choisir quelle culture numérique nous voulons transmettre aux lycéens : une culture de dépendance à un écosystème privé ou une culture d'autonomie, de compréhension et de maîtrise des outils numériques. À ce titre, les PC Linux constituent une option plus cohérente avec les missions de l'école et du service public dans son ensemble.

Enfin, à l'heure où l'administration Trump restreint l'exportation de technologies numériques hors du territoire états-unien au nom d'un protectionnisme assumé comme les récentes décisions de restreindre les modèles les plus performants de l'IA Claude au territoire états-unien, et où l'Union européenne tente de réduire la dépendance de ses institutions publiques aux clouds américains, la Région fait le choix inverse en confiant des dizaines de milliers de lycéens mineurs à une infrastructure dont elle ne maîtrise ni les conditions d'utilisation futures, ni les éventuelles évolutions tarifaires ou de service décidées unilatéralement outre-Atlantique.

Merci de votre écoute.

CPME – CJD

Intervention à venir

UDES

Au nom de l'UDES, je tiens à m'associer pleinement à l'avis présenté par notre rapporteur général sur ce Budget Supplémentaire 2026. Cet avis dresse un constat que nous partageons sans réserve

1. Sur la méthode : des décisions de l'État qui fragilisent la visibilité des employeurs

Nous voulons d'abord insister, comme le fait l'avis, sur la brutalité du calendrier. La baisse de 88 % des dotations d'apprentissage n'a pas été anticipée. Pour nos adhérents — centres de formation, employeurs associatifs, structures de l'ESS qui accueillent des apprentis — ce type de décision tardive et unilatérale est extrêmement déstabilisant. Elle ne permet ni anticipation, ni sécurisation des parcours engagés. L'UDES partage donc pleinement le constat du CESER : cette décision met en danger le financement des CFA et les fragilise, avec des conséquences concrètes pour les jeunes et pour les employeurs qui s'engagent dans ces parcours.

2. Sur le sanitaire et social : une vigilance que nous faisons nôtre

Sur le secteur sanitaire et social, qui constitue un pan majeur de l'emploi dans l'ESS en Pays de la Loire, nous rejoignons les observations de la commission Santé-Social. Le maintien, à titre exceptionnel, du financement des 350 places supplémentaires en IFSI est une bonne nouvelle, obtenue grâce à la mobilisation collective des Régions. Mais l'UDES partage la vigilance du CESER : un financement "exceptionnel" pour une seule année ne constitue pas une garantie pour les 2ème et 3ème années de formation. Pour nos employeurs du secteur sanitaire et social, qui peinent déjà à recruter, l'enjeu n'est pas seulement d'ouvrir des places, mais de garantir leur financement sur l'ensemble du cycle.

Nous tenons également à appuyer le constat du CESER sur le recul du dispositif "Formation Prépa" dans le sanitaire et social, dont le nombre de sessions passe de 22 à 14. Ce dispositif a pourtant fait la preuve de son efficacité sur le maintien en formation et l'insertion professionnelle. Pour l'UDES, c'est un signal préoccupant : au moment même où nos métiers du soin et de l'accompagnement peinent à recruter, on réduit les outils qui ont fait leurs preuves pour sécuriser les parcours vers ces métiers.

3. Sur la formation professionnelle : le risque d'une politique trop strictement adéquatiste

Nous souscrivons enfin pleinement à l'analyse de la commission Éducation-Formation sur les risques d'une politique de formation des demandeurs d'emploi excessivement "adéquatiste".

Oui, le retour à l'emploi dans le bassin de vie est un objectif légitime et partagé par nos employeurs.

Mais l'UDES partage l'alerte du CESER sur le triple risque pointé dans l'avis : celui de ne pas tenir compte des situations personnelles des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi ; celui de former vers des postes peu pérennes ou aux conditions de travail difficiles ; et celui de ne pas développer les compétences plus larges dont nos secteurs ont besoin pour anticiper les mutations à venir.

En conclusion, pour toutes ces raisons, l'UDES apporte son plein soutien à cet avis du CESER. Nous appelons la Région à poursuivre, comme elle s'y engage, l'action collective avec les autres Régions pour pérenniser le financement SEGUR au-delà de 2026.

Je vous remercie.

Chambre des métiers et de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire prend acte de la nécessaire traduction budgétaire des décisions de l'État dans le Budget supplémentaire de la Région. La réduction de 88 % des dotations nationales dédiées à l'apprentissage ne relève pas d'un choix du Conseil régional, qui se trouve contraint d'en intégrer les conséquences financières.

Toutefois, la CMA Pays de la Loire ne peut que faire part de sa profonde inquiétude et sa colère face à une décision d'une telle ampleur. Reprenant les termes de la motion adoptée par CMA France lors de son Assemblée générale du mois de mai dernier, elle exprime sa sidération devant une réduction de moyens susceptible d'avoir, à terme, de lourdes conséquences sur l'apprentissage, sur les jeunes qui s'y engagent, sur les entreprises artisanales qui les forment et, plus largement, sur la vitalité économique et sociale de l'ensemble des territoires ligériens.

« Considérant l'importance de la contribution des conseils régionaux au financement de l'apprentissage, en soutien d'une offre de formation de proximité répondant aux besoins en compétences des entreprises et aux aspirations des jeunes à l'emploi sur leur territoire ;

Considérant l'impact de cette réduction de moyens sur l'offre de formation du réseau des CMA, notamment sur le maintien de sections à faible effectif et sur la qualité des plateaux techniques dont les conseils régionaux ont jusqu'à présent contribué à la création, à la modernisation et à l'entretien ;

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat demandent au Gouvernement de revenir sur cette décision et de rétablir la capacité d'intervention des conseils régionaux telle qu'elle avait été déterminée par l'arrêté du 1er avril 2026, soit un montant global de 134 millions d'euros.

Elles demandent également la remise en place d'une véritable carte régionale des formations permettant de rationaliser l'offre de formation, d'éviter les doublons et de garantir un maillage territorial cohérent au service des jeunes et des entreprises. »

Si nous ne doutons pas de l'engagement constant de la Région des Pays de la Loire en faveur de l'apprentissage et de ses centres de formation, c'est néanmoins avec une vive préoccupation pour l'avenir de notre système de formation professionnelle et donc le pour le futur du tissu artisanal que nous voterons favorablement l'avis du CESER sur le Budget supplémentaire 2026 présenté aujourd'hui.

Nelly HERVOUET, Personnalité qualifiée

Concernant l'opération « Mon Ordi Au Lycée », en raison de l'augmentation du coût des ordinateurs autrefois fournis, la Région indique avoir fait le choix de « Chromebook » malgré les nombreuses limites de ces appareils, notamment en matière d'installation de logiciels. Or, certaines formations, notamment professionnelles, nécessitent des logiciels qui ne peuvent être utilisés en ligne. Quelles solutions la Région apportera-t-elle à ce problème aux enseignant.es qui le rencontreront ?

La connexion wi-fi, indispensable pour l'utilisation de toutes les fonctionnalités de ces appareils, n'est pas suffisamment performante dans certains lycées. Le problème se pose également dans certains établissements d'enseignement supérieur alors que l'ordinateur fourni par la Région a vocation à être utilisé après le lycée. De plus, les domiciles personnels des lycéen.nes n'en bénéficient pas forcément. L'ajout de périphériques externes telle une imprimante n'est pas aisé.

Enfin, s'agissant d'un environnement extrêmement lié à Google, la question de la protection des données se pose, encore plus à l'heure où l'enjeu de souveraineté nationale et européenne est crucial. Ce choix a donc de quoi interroger. Pour la FSU, le surcoût qu'aurait entraîné le choix d'ordinateurs (et non de Chromebook) aurait pu être absorbé par d'autres choix budgétaires, certes politiques, mais possibles. Pour la FSU, en effet, les fonds publics doivent aller aux établissements publics et à leurs élèves.

Concernant l'abandon de la construction du lycée de Vertou, la FSU des Pays de la Loire s'étonne que la Région, qui a l'expérience de telles opérations compte-tenu des constructions antérieures de lycées, n'ait pas eu conscience des évolutions démographiques en cours. En effet, dans de nombreux établissements scolaires du Sud Loire, les chefs d'établissements ont alerté les personnels, à plusieurs reprises, depuis plus d'un an, sur la baisse démographique et

les conséquences sur les postes à venir. La FSU des Pays de la Loire s'étonne également que cette annonce n'ait pas entraîné la tenue d'un CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale), instance tripartite qui est aussi un lieu d'échanges et d'informations.

La FSU des Pays de la Loire ne peut que regretter cette décision : la baisse démographique ne peut être un argument de l'abandon d'un tel projet : rappelons que les lycéennes sont entassées dans des classes de 35 élèves et plus et que les conditions d'apprentissages et de travail sont déjà fortement dégradées. La mise en œuvre de ce projet aurait permis une amélioration considérable de ces dernières dans le secteur Sud Loire et constitué un acte fort en faveur de la priorité donnée à la jeunesse.

CGT

La CGT remercie Damien, Maxence, et l'ensemble des équipes permanentes et les stagiaires du CESER pour cet avis, dont elle partage globalement la teneur. Pour rester dans le format souhaité pour cette intervention, nous centrerons notre expression sur 3 sujets :

Premier point, concernant la politique régionale de formation professionnelle. Nous considérons que la Région ne doit pas être uniquement sur une vision adéquationniste et court termiste et dans une logique de désintermédiation, qui pour la CGT ne permet pas d'anticiper les besoins ni des ligériens ni du monde socio-économique ni d'apporter des solutions aux défis et aux transitions auxquels nous allons devoir faire face. Nous avons besoin de perspectives et d'une boussole qui préparent l'avenir.

Je vais faire 3 illustrations :

- Premièrement, pour les jeunes, la baisse démographique doit permettre de mieux les accompagner dans la formation initiale, dans l'emploi, dans leur vie de citoyens et y compris dans leur santé et dans leurs difficultés et pas de faire des économies. Rappelons que c'est une population qui a connu le COVID sans réelle mesure d'impacts.
- Deuxièmement, la formation continue des privés d'emploi et des salariés en emploi est un enjeu crucial pour eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la société. Ceci dans un contexte de vieillissement des actifs qui doit être anticipé les besoins futurs et les métiers d'avenir du monde socio-économique et la montée en qualifications
- Troisièmement, dans un monde qui se complexifie, l'intelligence collective, la coopération et l'intermédiation sont des atouts majeurs, pour répondre aux défis auxquels notre société va devoir faire face.

Deuxième point, sur la confidentialité des données des établissements d'enseignement privés d'enseignement supérieur, nous faisons clairement partie de ceux qui contestent cette démarche. Ces établissements sont financés par des fonds publics, doivent être inscrits dans une démarche de service public et être transparents dans leurs données vis-à-vis des financeurs.

Troisième et dernier point, sur le caractère désormais caduc des objectifs principaux de la stratégie régionale des mobilités 2021-2031. Désormais les masques tombent. La Région ne respectera pas les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés.

C'est le cas du transport à la demande. Alors que la Région s'était engagée sur le déploiement d'une offre toute la journée sur tout le territoire, elle opère un virage à 180° et se concentre

sur les heures de pointe, se reposant pour le reste sur les collectivités, qui n'en auront pas les moyens. Le transport solidaire, comme l'indique le CESER, ne pourra pas combler le recul de la Région. Et ce sont les jeunes, les précaires sans permis ou sans véhicule, ceux qui travaillent en horaire décalé, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, qui en pâtiront.

Deuxième point de recul de la Région par rapport à ses engagements, l'augmentation de 67 % de l'offre ferroviaire entre 2021 et 2031, augmentation qu'on ne voit reportée à un nouveau calendrier après 2032.

En voulant s'appuyer sur l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER, qu'elle voyait comme le Graal pour augmenter l'offre à moindre coût, la Région s'est plantée. La CGT ne s'en plaindra pas, la Région a dû revoir son calendrier, n'ayant pas réussi dans son projet initial, malgré des coûteuses études qu'elle a fait mener. Comme le Sénat, qui n'est pas à proprement parler un club d'obédience marxiste, l'a reconnu, les seuls gains à espérer viennent d'une profonde refonte de l'organisation du travail loin des propositions de la CGT. Cette organisation du travail libérale est génératrice de mal être et de perte d'attractivité des métiers. On a vu ainsi les taux de grève lors du mouvement social des cheminots ce mois-ci.

Nous approuvons donc la demande du CESER de révision de la stratégie de mobilité.

Nous voterons l'avis sur le BS.

MEDEF

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Budget Supplémentaire 2026 qui nous est présenté s'inscrit dans la même ligne de rigueur que nous avons saluée l'an dernier. La Région continue de faire preuve de discipline budgétaire dans un contexte qui, une fois encore, ne lui laisse guère de marges de liberté.

Nous prenons acte positivement de plusieurs éléments. La réduction de l'emprunt d'équilibre de 278,5 M€ à 218,8 M€ est un signal de bonne gestion : l'excédent 2025 de 76,5 M€ est mobilisé pour limiter l'endettement plutôt que pour financer des dépenses nouvelles. L'épargne brute progresse à 280,8 M€. Ce sont des fondamentaux sains, que le MEDEF soutient.

Mais nous ne pouvons pas aborder ce BS sans nommer ce qui constitue, pour nous, le sujet de préoccupation majeur — et qui dépasse largement la seule question budgétaire : le recul progressif et systématique de l'investissement national en emploi, formation et compétences.

Sur l'apprentissage d'abord. La décision de l'État, notifiée par arrêté fin mai, de réduire de 88 % l'enveloppe nationale — de 268 M€ à 33 M€ — est inacceptable dans ses modalités comme dans ses effets. Pour la Région des Pays de la Loire, c'est une perte globale de 21 M€, annoncée alors que les engagements auprès des CFA étaient déjà pris. Cette décision brutale, en cours d'exercice, place les collectivités — et avec elles les entreprises — devant le fait accompli. Le Medef comme la CCIR rappelle que l'apprentissage n'est pas une variable d'ajustement. C'est un outil qui fonctionne, que nos entreprises utilisent au quotidien pour recruter et former.

Sur le PRIC ensuite. La contribution de l'État au Plan Régional d'Investissement dans les Compétences recule de 32 % en 2026, passant de 40,9 M€ à 27,7 M€. Cela affecte directement les dispositifs de formation des demandeurs d'emploi, les POEC, la rémunération des stagiaires. Et ce mouvement s'ajoute à d'autres ajustements qui se succèdent depuis plusieurs années — financement des OPCO, TVA OPCO — sans logique d'ensemble visible.

Ce que nous observons en Pays de la Loire est un paradoxe devenu structurel : les tensions de recrutement perdurent dans de nombreux secteurs, les dispositifs pour y répondre existent, mais leur financement se réduit progressivement — ce qui les prive de leur efficacité au moment précis où nos entreprises et nos branches en ont le plus besoin.

Ce paradoxe n'est pas seulement ligérien. Il est français. Et il est d'autant plus préoccupant que le Conseil de l'Union européenne a adopté le 9 mars 2026 une recommandation pour renforcer le capital humain face aux pénuries de compétences — un signal européen clair, alors que la France figure parmi les élèves les moins avancés sur ce sujet.

Sur les formations sanitaires et sociales, nous notons avec satisfaction le rétablissement exceptionnel de la dotation SEGUR à 12,3 M€. Mais ce financement n'est pas encore pérennisé. Les discussions avec le ministère de la Santé doivent aboutir — le secteur sanitaire et social reste sous tension de recrutement en Pays de la Loire, et toute instabilité dans le financement des instituts de formation fragilise à la fois les parcours des étudiants et les établissements qui les emploient ensuite.

Face à ce tableau, nous formulons plusieurs attentes à l'égard de la Région :

Premièrement, porter avec force ces sujets auprès de l'État, notamment à l'occasion du CREFOP plénier du 30 juin prochain. La Région doit être un relais actif, et non un simple récepteur des décisions nationales.

Deuxièmement, associer réellement le monde économique — organisations patronales, branches, OPCO — à la construction et à l'adaptation des dispositifs, y compris dans le cadre du futur Guichet Unique.

Troisièmement, sanctuariser le marché régional « 1 Emploi 1 Formation 2027–2030 », qui est une initiative positive et qui mérite d'être protégée des aléas budgétaires nationaux.

Quatrièmement, garantir une visibilité pluriannuelle sur les financements, pour permettre aux entreprises, aux CFA et aux organismes de formation de se projeter avec confiance.

En conclusion, ce BS est un acte de gestion sérieux dans un contexte contraint. Le MEDEF Pays de la Loire votera l'avis du CESER. Mais nous le ferons en portant un message clair : l'investissement en compétences est un levier de compétitivité territoriale, pas une ligne d'ajustement. Les arbitrages qui se succèdent depuis deux ans dessinent une trajectoire de recul que nous ne pouvons pas laisser sans réponse.

Je vous remercie.

U2P

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président

Mesdames, Messieurs,

L'U2P Pays de la Loire prend acte des éléments financiers présentés dans ce Budget Supplémentaire. La situation budgétaire régionale apparaît maîtrisée, avec notamment l'intégration du résultat excédentaire 2025 de 76,5 millions d'euros, l'amélioration de l'épargne brute et la diminution du recours à l'emprunt.

Notre intervention se concentrera sur l'aspect le plus fondamental à nos yeux : le soutien à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Pour les petites entreprises, l'apprentissage n'est pas seulement une modalité de formation : c'est souvent le premier acte de transmission d'un métier, d'une entreprise et d'un savoir-faire. Toute fragilisation du système d'apprentissage a des conséquences directes sur les capacités de recrutement et de renouvellement de nos filières.

L'U2P partage la vive colère et la profonde préoccupation du CESER face à la baisse brutale, unilatérale et massive des financements de l'État. Réduire de 88 % les dotations nationales en faveur de l'apprentissage est un coup porté à nos filières de transmission.

En Pays de la Loire, cela représente une perte globale de 21 millions d'euros. Pour une TPE, l'apprentissage n'est pas une simple variable d'ajustement : c'est le premier acte de transmission d'un savoir-faire, d'une entreprise et d'une passion. Ne mettons pas en péril l'avenir des jeunes, particulièrement les moins mobiles dans nos zones rurales. L'U2P salue l'effort de la Région qui mobilise ses crédits pour amortir ce choc et sécuriser les projets en cours, mais nous devons rester extrêmement vigilants.

De la même manière, la baisse de la contribution de l'État au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), qui ampute le budget de 8,2 millions d'euros, force la Région à réduire ses dispositifs de formation pour les demandeurs d'emploi. Si nous saluons l'optimisation des parcours "sans coupure" et le chaînage vers l'entreprise, nous alertons avec le CESER sur les limites d'une politique de formation purement "adéquationniste". Pour relever les défis de demain, nous devons aussi former aux métiers en mutation et préserver les compétences.

De ce Budget Supplémentaire, nous retenons donc des éléments positifs : une gestion financière régionale qui préserve des capacités d'action, le maintien d'investissements structurants et la volonté de poursuivre des politiques utiles aux territoires. Néanmoins, nous resterons vigilants sur les conséquences des baisses de financements nationaux, notamment dans les domaines de l'apprentissage et de la formation, qui touchent directement nos entreprises et leurs besoins en compétences.

L'U2P Pays de la Loire partage les observations formulées dans cet avis du CESER et votera favorablement le projet d'avis présenté.

Merci à Damien le rapporteur, le groupe d'appui et le chargé d'étude.